



MAIRIE DE PIERRY
51530 PIERRY

Tél : 03.26.54.03.15
mail : maire-pierry@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2023

NOTE EXPLICATIVE

SUR LES PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2023

LE CONTEXTE

Ce budget 2023 a été préparé en prenant bien évidemment en compte le contexte politique et économique international et les répercussions sur le territoire international.

Deux points forts se dégagent de ces observations :

- l'augmentation du coût des matières premières et des fluides énergétiques
- la reprise de l'inflation a eu pour effet une hausse des salaires avec l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- l'augmentation du coût et services : coût des matières et prix de la main d'œuvre.

Plus que jamais notre budget doit être prudentiel avec une estimation des recettes sans excès, des charges évaluées avec une marge haussière et une nécessaire réserve de crédits pour des dépenses imprévues et/ou à compléter sur certains postes au regard des coûts de facturation à intervenir.

La volonté du Maire dans les travaux préparatoires à l'élaboration du budget s'articule autour des axes suivants :

- pas d'augmentation des taux de fiscalité,
- pas d'augmentation du coût des services facturés aux usagers,
- amélioration de la condition sociale des agents de la Collectivité en anticipant, dès cette année, les mesures prévues, à l'initiative du gouvernement pour 2025-2026,
- maintien d'un niveau d'entretien des équipements communaux de qualité,
- poursuite de l'investissement sur les projets structurants et diversifiés afin de répondre au plus large public possible.

Le rappel de la COMMISSION DES FINANCES

Le rappel de la Commission des finances présentée par le Maire le 5/04/2023 à l'ensemble du conseil, permet de donner une ligne de travail pour l'élaboration du budget 2023.

Ladite Commission des finances a reçu un accord de principe sur les propositions faites par Monsieur le Maire.

Pour le fonctionnement, la rationalisation et la recherche d'économies sur les coûts doivent être poursuivies et amplifiées compte-tenu des conséquences économiques du conflit en Ukraine.

Nous subissons une explosion des coûts énergétiques (molécule gaz X 10) sans bénéficier d'un parapluie tarifaire comme c'est le cas pour les particuliers.

Les arbitrages devront être faits en fonction des besoins et de l'opportunité de maintenir un service, un équipement ou de le supprimer ou le remplacer.

Le soutien au monde associatif sera maintenu mais devra prendre en compte les réels besoins des associations : l'attribution d'une subvention doit correspondre à une nécessité et non pas un simple confort financier.

Les manifestations et festivités seront organisées dans le même esprit.

En dehors des économies sur la dépense, il nous appartient de veiller au suivi des émissions des ordres de recettes et de leur encaissement par le service des Finances Publiques. Il s'agit essentiellement de la taxe sur la publicité et des activités périscolaires, cantine, etc ...

Pour l'investissement, le recours à l'emprunt à hauteur de 760.000€ a été évoqué en Commissions des Finances et a reçu un accord de principe.

Nous axons nos investissements sur le scolaire (immobilier et mobilier) et les équipements sportifs et ludiques, sans négliger la voirie et en proposant une étude de l'hydraulique viticole. Cette étude est le préalable nécessaire avant la réalisation de travaux qui passeront par la constitution d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) entre les différents propriétaires concernés par le zonage. A défaut, une Déclaration d'intérêt général (DIG) sera mise en œuvre pour financer les travaux à travers des appels de fonds sous forme de cotisations envers les propriétaires.

Deux enveloppes sont constituées pour, d'une part, un programme à réaliser sur 2024-2026 afin d'achever la rénovation de la voirie communale à hauteur de 1.000.000€ et, d'autre part, une provision de 440.000€ pour l'aménagement intérieur du Cellier Oudart et de son jardin pour mettre en valeur le patrimoine bâti et culturel.

C'est donc une proposition budgétaire qui correspond à l'esprit du principe "Bien vivre à Pierry" avec la création ou rénovation d'équipements adaptés, la mise en valeur de nos atouts pour le bien de tous et faire connaître davantage notre commune aux touristes de passage dans notre région.

L'excédent net constaté lors du vote du compte administratif de 343.707,90€ est reporté en fonctionnement au chapitre 002.

Le résultat positif d'investissement est repris au 001 pour 817 269,91€.

Les restes à réaliser en investissement au 31/12/20222 sont repris dans la maquette globale mais n'auront pas à être votés dans cette proposition, puisqu'il s'agit de reports :

RAR Dépenses = 1 890 000,00 €

RAR Recettes = 52 500,00 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 : Pour la somme de 15 000,00€

Les recouvrements de traitement correspondent aux remboursements suite aux arrêts de travail dans le cadre de notre assurance.

Chapitre 70 : Pour la somme de 160 000,00€

Les produits d'activité sont estimés pour des montants proches de ceux réalisés en 2022. A noter une activité du périscolaire et extrascolaires en pleine progression grâce à une réorganisation du service, notamment celle de la direction.

Chapitre 73 : Pour la somme de 1 442 267,00€

Sur proposition du Maire et avec l'accord de principe de la Commission des finances, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité à Pierry.

Néanmoins, nous constatons une revalorisation des bases de 7 %.

L'année 2023 se singularise par le retour d'un vote de la taxe d'habitation limitée cependant aux résidences secondaires et locaux vacants.

Chapitre 74 : Pour la somme de 268 869,00€

S'agissant de la DGF, celle-ci est stable avec une actualisation sur le critère de la population.

A contrario, la dotation de la solidarité rurale ne figure plus sur l'état de notification (12 000 € en 2022).

La participation CAF pour le financement du périscolaire et extrascolaire est estimée à 18 000€ dans le cadre de la Convention Globale de Territoire.

Chapitre 75: Pour la somme de 7 000,00€

Revenus des immeubles

Chapitre 76 : Pour la somme de 5,00€

Les participations financières sont mentionnées pour 5 € de revenu des parts sociales CRCA.

Chapitre 77: Pour la somme de 11 500,00€

Remboursements de sinistres (candélabres accidentés : 3 à ce jour).

Compte-tenu de la reprise de l'excédent de 343 707,90€, le total des recettes de fonctionnement est de 2 248 348,90€.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'estimation a été la plus fine possible afin de mobiliser le maximum de nos possibilités pour l'investissement.

Toutefois, certains postes d'entretien doivent être dotés de manière significative pour répondre aux besoins impérieux qui nous incombent ainsi que de la mise en réserve de crédits.

Chapitre 011 : Pour la somme de 529 848,90 €

Les différents postes d'achats de matériaux (comptes 606...) et d'entretien (comptes 615...) sont dotés afin de répondre aux besoins de maintien en état de nos équipements et intègrent une actualisation des coûts des matières énergétiques, matières premières, fournitures et des contrats et prestations de service au regard du conflit Ukrainien.

Par ailleurs des dépenses particulières pour :

- article 60612 : 166 000,00 €, hausse des coûts de l'énergie (+ 89 000 €),
- article 61521 : entretien du terrain d'honneur du stade municipal,
- article 6232 et 6257 : reprise de la fête patronale et repas des seniors,

Les autres articles font l'objet d'une simple reconduction avec un ajustement des engagements. Le total de chapitre est de 529 848,90€ (équilibre du budget pour les centimes).

Chapitre 012 : Pour la somme de 558 000,00€

Cette situation tient compte de :

- La prise en compte du GVT (variation de la masse salariale à effectif constant)
- La revalorisation du point d'indice en année pleine
- Les mesures sociales : revalorisation de la prise en charge employeur « maintien de salaire » et anticipation pour la participation « santé » (mutuelle).

Chapitre 014 : Pour la somme de 155 000,00€

Il traduit les reversements de fiscalité supportés par la Commune de Pierry. Une dotation de réserve est ainsi provisionnée pour les éventuelles corrections en sus de notre participation au redressement des comptes publics.

Le FNGIR est maintenu pour sa valeur de référence (96 528€).

Chapitre 022 : Pour la somme de 75 000,00€

Un crédit de 75.000 € est inscrit dans cette présentation pour la couverture de dépenses imprévues et/ou ajustement des autres chapitres au regard de la crise politico-économique.

Chapitre 65: Pour la somme de 105 500,00€

Les crédits sont reconduits pour l'essentiel.

Le crédit global alloué aux associations est de 7 500 €.

L'équilibre du budget «Locaux professionnels» est proposé à 15 000€ (cf budget annexe).

Chapitre 66 : Pour la somme de 22 500€

Les intérêts tiennent compte de la dette actuelle.

Chapitre 023 : Pour la somme de 800 000€

L'autofinancement prévisionnel dégagé est de 800 000€.

Le «Fonctionnement» est donc proposé en équilibre à 2.248.348,90€.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes et les dépenses d'investissement se caractérisent par la politique de report au titre des restes à réaliser des opérations pendantes à la clôture de l'exercice précédent.

De ce fait, les tableaux font apparaître une colonne RAR 2022 à laquelle les propositions nouvelles du primitif 2023 s'ajoutent pour déterminer le budget d'investissement global de 2023.

Seules ces propositions nouvelles sont soumises au vote, les crédits de report étant validés lors de l'adoption du compte administratif de 2022 et de l'affectation de résultat.

Chapitre 021 : Pour la somme de 8000 000,00€

La part affectée à l'investissement (vue précédemment en dépenses de fonctionnement au compte 023) est de 800 000€.

Chapitre 10 : Pour la somme de 1 107 780,09€

Le crédit global de 1 107 780,09€ se décompose en :

- 1 020 230,09€ d'affectation de résultat suite au vote du compte administratif 2022, corrigé des restes à réaliser, vote acté en séance du conseil municipal du 20 mars 2023.
- 54 930,00€ de recettes attendues au titre de la taxe d'aménagement suite à l'état transmis par la Direction Départementale des Territoires.
- 32 620,00€ de recettes au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Chapitre 13 : Pour la somme de 374 000,00€

- ETAT : 20 % de 800 000€ HT sur les travaux du Cellier Oudart.
- REGION : 100 000€ au titre du soutien à l'investissement local.
- DEPARTEMENT : 50 000€ au titre de la voirie 2024-2026.
- ANDES : 64 000€ au titre des travaux du City Parc.

Chapitre 16 : Pour la somme de 760 000€

Enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget.

Compte-tenu de l'excédent à reprendre de 817 269,91€, des restes à réaliser pour 52 500€ et des propositions nouvelles pour 3 041 780,09€, le financement disponible pour les investissements est de 3 911 550,00€.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Le budget est voté par opérations, seules les propositions nouvelles seront examinées.

Opérations financières : Pour la somme de 144 316,46€

Il s'agit de la part en capital du remboursement de la dette (dépense obligatoire).

Opération 11 – Mairie : 1 000,00€

Opération 18 – Cimetière : 25 000,00€

- Entrée rue de l'Égalité : 25000€

Opération 22 – Cellier Frère Jean OUDART : 440 000,00€

- Provision pour l'aménagement intérieur, le mur côté rue de l'Égalité et le jardin.

Opération 27 – Eglise : 25 000,00 €

- Travaux sur les plafonds et toitures.

Opération 10002 – Mat. et outillage technique : 15 733,54€

- Acquisition de matériels de voirie et autres matériels (vu avec les services)

Opération 10008 – Ecole primaire: 170 500,00€

- Travaux cage d'escalier, abri vélos, cour arrière, achats de mobilier et informatique.

Opération 10009 – Ecole maternelle : 100 000,00€

- Travaux de rénovation des menuiseries extérieures. Rafrâichissement des façades.

Opération 100012 – L'Hors du Rû : 5 000,00€

- * Aménagement espaces verts

Opération 100014 – Parc Tennis Jean Jaurès : 2 000,00€

- Frais d'études.

Opération 100020 – Cour BAGNOST-CAZOTTE : 90.000,00€

- Modification de l'entrée, portail coulissant motorisé, piliers et mur à revoir,
- Aménagement de la cour intérieure.

Opération 100023 – Voirie 2024-2026 : 1 000 000,00€

- Travaux voiries : Général De Gaulle au rond-point Lobet, allée de Maxenu, rue St Julien, chemin des Forges (sous réserve des effacements de réseaux).

Opérations non affectées - Pour un montant de 3 000,00€

- Frais d'acte pour terrain

Le montant des nouvelles propositions est de 2 021 550€ auquel il convient de rajouter les 1 890 000€ de restes à réaliser.

Le montant total prévisionnel des dépenses d'investissement au budget 2023 est donc de 3 911 550€.

